25 mai 2004

04.144
ad 04.019

Postulat du groupe PopEcoSol

Un canton sans OGM: une chance pour l'agriculture, la recherche et la population

– Conscient des risques de dérive dus aux OGM en agriculture, dans l'alimentation et l'environnement, et quelles que soient les décisions prises à Berne dans ce domaine;
– connaissant la décision d'une majorité des milieux agricoles et des distributeurs helvétiques de s'abstenir d'utiliser et de vendre des produits agricoles suisses génétiquement modifiés;
– à l'image du canton du Tessin et de centaines de mairies françaises qui ont interdit les OGM sur leur territoire, et du Grand Conseil vaudois qui a accepté une motion dans ce sens;
– en vertu du principe de précaution, dans le cadre d'une agriculture durable, de la sécurité alimentaire et de la santé publique;
– considérant qu'à l'avenir, les territoires sans OGM offriront des réelles opportunités pour une production agricole alternative non contaminée et un réservoir génétique indemne pour la recherche,

le Grand Conseil demande au Conseil d'Etat d'étudier les mesures permettant:

1. D'interdire totalement la production, l'utilisation de plantes et d'animaux transgéniques sur le territoire neuchâtelois en matière agricole, forestière, et environnementale (avec une exception pour la recherche scientifique en milieu confiné).
2. D'interdire la commercialisation et la dissémination de végétaux et autres produits indigènes ou importés contenant des gènes résistants aux antibiotiques employés en médecine.

Signataires: L. Debrot, F. Bonnet, D. Perdrizat, G. Hirschy, J.-P. Veya, C. Gehringer, H. Jenni, A. Bringolf, Patrick Erard, D. de la Reussille, M. Ebel, J. Kuhn-Rognon et N. de Pury.